



RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

RÈGLEMENT # 381-20

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Éphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphanie



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ.

Extrait conforme des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie, MRC de Rivière-du-Loup, tenue le 9^e jour du mois de novembre 2020 à 20h, avec l'application de téléconférence ZOOM et à laquelle assemblée il y avait quorum.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires pour chaque année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a l'intention de déposer les prévisions budgétaires de la prochaine année avant le 31 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST DONNÉ un avis de motion par Monsieur le conseiller Sébastien Dubé stipulant qu'il sera déposé, lors de séances subséquentes, un projet de règlement ainsi qu'un règlement final pour adoption portant sur les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2021.

DONNÉ À SAINT-ÉPIPHANIE

Ce 9^e jour de novembre 2019.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphanie



**DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT MUNICIPAL #381-20**

**DÉPÔT DE PROJET D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2021 DE LA MUNICIPALITÉ.**

Extrait conforme des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie, MRC de Rivière-du-Loup, tenue le dix-septième (17^e) jour du mois de décembre 2020 à 20h, avec l'application de téléconférence ZOOM, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Monsieur le Maire Renald Côté;
Mesdames les conseillères Pâquerette Thériault et Caroline Coulombe; et
Messieurs les conseillers Abel Thériault et Guillaume Tardif.

Le directeur général – secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.,
assistait également à la séance.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi.

RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL NO. 20.12.278

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphanie



**ADOPTION DU RÈGLEMENT
MUNICIPAL #381-20**

**RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA
MUNICIPALITÉ.**

Extrait conforme des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie, MRC de Rivière-du-Loup, tenue le dix-septième (17^e) jour du mois de décembre 2020 à 20h30, avec l'application de téléconférence ZOOM, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Monsieur le Maire Renald Côté;
Mesdames les conseillères Pâquerette Thériault et Caroline Coulombe; et
Messieurs les conseillers Abel Thériault et Guillaume Tardif.

Le directeur général – secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.,
assistait également à la séance.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi.

RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL NO. 20.12.282

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Épiphane a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller municipal Monsieur Sébastien Dubé à la séance ordinaire du Conseil du 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait par Monsieur le conseiller Abel Thériault lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 20h00 avec la résolution numéro 20.12.278; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent conformément à la Loi, avoir reçu pour étude une copie dudit règlement lors d'une séance plénière précédente.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Abel Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal que ce dernier agissant à l'égard de son territoire, décrète, ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

SECTION I DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

SECTION II DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 2 : CHARGES ET REVENUS

Le Conseil municipal adopte le budget « *REVENUS ET DÉPENSES DES ACTIVITÉS DU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET DES INVESTISSEMENTS* » qui suit pour l'année financière 2021, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

<u>FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL</u>	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021
Taxes foncières	832 231,00 \$
Taxes foncières sur une autre base	249 493,00 \$

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

Paiement tenant lieu de taxes	9 636,00 \$
Paiement de transferts	458 372,00 \$
Services rendus	118 649,00 \$
Imposition de droits	12 250,00 \$
Amendes et pénalités	2 000,00 \$
Intérêts	7 200,00 \$
Autres revenus	72 568,00 \$
Total – Revenus de fonctionnement	1 762 399,00 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021
Administration générale	340 134,00 \$
Sécurité publique	181 859,00 \$
Voirie & transport	686 311,00 \$
Hygiène du milieu	219 318,00 \$
Santé et bien-être	11 000,00 \$
Aménagement urbanisme & développement	37 656,00 \$
Loisirs & culture	119 612,00 \$
Frais de financement	78 030,00 \$
Amortissement réparti	420 300,00 \$
Total – Dépenses de fonctionnement	2 094 220,00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation	(331 821,00 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	BUDGET 2021
Immobilisations	420 300,00 \$
Remboursement de la dette	(31 297,00 \$)
Affectation-transfert à l'investissement	(88 670,00 \$)
Affectation-excédent de fonctionnement non affecté	10 969,00 \$
Affectation-excédent de fonctionnement affecté	30 552,00 \$
Affectation-réserves financières et fonds réservés	(10 033,00 \$)
Total – Conciliation à des fins fiscales	331 821,00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement après conciliation	- \$

IMMOBILISATIONS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021
Transferts- gouvernement du Québec	1 282 854,00 \$
Transferts gouvernement du Canada	186 465,00 \$
Autres revenus	196 050,00 \$
Total – Revenus d'investissement	1 665 369,00 \$

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
 220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
 Télécopieur : 418-862-7753
 Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021
Administration générale	19 500,00 \$
Sécurité publique	2 350,00 \$
Voirie & transport	1 737 579,00 \$
Hygiène du milieu	62 245,00 \$
Santé & bien-être	- \$
Aménagement urbanisme & développement	- \$
Loisirs & culture	206 750,00 \$
Réseau d'électricité	- \$
Total – Dépenses d'immobilisation	2 028 424,00 \$
Excédent (déficit) d'investissement avant conciliation	(363 055,00 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	BUDGET 2021
Financement de l'investissement	241 040,00 \$
Affectation du fonctionnement	88 670,00 \$
Affectation- excédent de fonct. non affecté	15 845,00 \$
Affectation- excédent de fonctionnement affecté	17 500,00 \$
Affectation-réserves financières et fonds réservés	- \$
Total – Conciliation à des fins fiscales	363 055,00 \$
Excédent (déficit) d'investissement après conciliation	- \$

SECTION III DISPOSITION FINALE

ARTICLE 3 ABROGATION DE LA RÈGLEMENTATION ANTÉRIEURE

Le présent règlement, à compter du 1^{er} janvier 2021, remplacera et abrogera le règlement municipal numéro 366-19 sur les prévisions budgétaires de l'année 2020. Le règlement ainsi adopté aura une durée de vie d'une année et sera considéré comme abrogé le 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Monsieur Renald Côté
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
ADOPTION DU RÈGLEMENT
PROMULGATION DU RÈGLEMENT
ENTRÉ EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

9 novembre 2020
17 décembre 2020
17 décembre 2020
18 décembre 2020
1^{er} janvier 2021

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Éphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphane



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE :

PUBLICATION DU RÈGLEMENT 381-20 :

**« RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA
MUNICIPALITÉ »**

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par le soussigné conformément à la Loi :

- **QUE** le règlement 381-20 sur les prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 suite à son adoption par le Conseil municipal à l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2020; et ;
- **QU'**une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal de Saint-Épiphane sise au 220 rue Couvent à Saint-Épiphane et sur le site Internet municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures normales de bureau (www.saint-epiphane.ca).

DONNÉ À SAINT-ÉPIPHANE

Ce 18^e jour du mois de décembre deux mil vingt (2020).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis de promulgation ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis informe la population de l’adoption du règlement 381-20 sur les prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de décembre deux mil vingt (2020).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier